

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026

L'an DEUX MIL VINGT - SIX, le 05 février à 18h30 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Convocation : 29 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents (11) : MOELO Didier (Maire) - HALLOUIN Nathalie – CORDIER Géraldine - QUINIOU Martine - PINAULT Jean-Pierre - ARQUILLE Laurent - CALLU Thierry - DUGUET Gilbert - LE CALVÉ Jean-François – LIDON Damien - MAUPETIT Maryse.

Absent(e)s excusé(e)s : (01) : - PICHON Laurent pouvoir à MOELO Didier

Absents : (2) : FORRIAR Stéphanie - BIGUET Jean-Luc

A été nommé secrétaire de séance : QUINIOU Martine

<u>ORDRE DU JOUR :</u>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">1 - Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne2 – Présentation du budget3 - Compte rendu de commissions4 - Questions diverses |
|--|

☒ **Approbation du dernier compte-rendu**

Délibération n°2025-34– Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne

Monsieur le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] ».

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'Averdon de faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

Délibération votes : 12 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Présentation du budget

Le détail figurera dans le prochain compte-rendu

Compte rendu de commissions

TRAVAUX :

Les travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte des jardins de la mairie, côté rue de la Pompe, sont désormais terminés.

Les arbres morts, mis en terre l'année dernière, ont été remplacés par l'entreprise qui les avait initialement plantés.

SIVOS :

Le service de restauration scolaire connaît actuellement un sous-effectif dû à l'arrêt maladie de deux agents.

Questions diverses

Pendant les travaux réalisés sur le réseau d'eau réalisés entre septembre et décembre derniers sur Villiers, des véhicules ont emprunté le chemin de ceinture situé derrière le lotissement des Alouettes, menant au chemin de la Fosse aux Chevaux, ce qui a fortement endommagé le chemin.

Les agents du service technique ont réparé le trou sur la voirie à l'entrée de la route menant à Mézières.

Une demande a été formulée pour réaliser une allée en calcaire reliant la route à l'abri bus du bourg, afin d'éviter que l'herbe ne devienne boueuse par temps de pluie ou en hiver.

La séance est levée à 20h05

Prochain conseil municipal le 05 mars

*Le secrétaire de séance :
Martine QUINIOU*

*Le Maire :
Didier MOELO*